MAIRIE DE LES ECRENNES
77820

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 MARS 2015

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Claude GÉHIN, Maire.

Secrétaire de Séance : Mlle FACQUEZ Angélique

Étaient présents : M. GÉHIN Claude, M. PRIEUX Jean-Noël, M. NESTEL Gilles, M. BON Pascal, M. BRUNELLI-BRONDEX Michel, Mme CHOQUET Myriam, Mme DÉFOSSÉ Patricia, Mlle FACQUEZ Angélique, Mlle OUERTATANI Aïcha, M. SAILLET Rémy, Mme PRAVET Sylvaine.

Absents excusés : Pouvoir de Mme MITHRA Delphine à Mlle OUERTATANI Aïcha. Pouvoir de M. PICARD Geoffroy à M. NESTEL Gilles.

Absent non excusé : M. PIERRE Éric

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

I - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 18/02/2015

Les conseillers n'ayant transmis aucune observation le procès verbal de séance du 18 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

II 2015-06-2015-07- COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Après que le Maire ait quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Jean-Noël PRIEUX délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Claude GEHIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Dépenses	486 834.37 €	84 784.39 €
Recettes	523 673.42 €	53 973.08 €
Résultat d'exercice	36 839.05 €	- 30 811.31 €
Report excédent	128 134.02 €	34 157.52 €
Résultat de clôture	164 973.00 €	3 346.20 €

Restes à réaliser

Dépenses	26 056.90 €
Recettes	11 376.00 €

III 2015-08-2015-09- SERVICE DES EAUX : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Après que le Maire ait quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Jean-Noël PRIEUX délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Claude GEHIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Dépenses	9 781.88 €	0 €
Recettes	0.20 €	7 504.00 €
Résultat d' exercice	- 9 781.68 €	7 504.00 €
Report excédent	52 472.85 €	10 585.76 €
Résultat de clôture	42 691.17 €	18 089.76 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte

de gestion 2014.

IV 2015-10– COMMUNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Vu les résultats définitifs figurant au Compte Administratif 2014 de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en apport en recettes d'investissement soit 11 335 € à l'article 1068 sur l'exercice 2015.

- De laisser le solde de l'excédent de fonctionnement soit 153 638.31€ en report à nouveau sur l'exercice 2015, article R 002.

Après en avoir délibéré le conseil décide : d'approuver l'affectation de résultat de

153 638.31 € en report à nouveau sur l'exercice 2015.

V –2015- 11 - SERVICE DES EAUX AFFECTATION DU RESULTAT

Vu les résultats définitifs figurant au Compte Administratif 2014 de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en apport en recettes d'investissement soit 18 089.76 € à l'article 1068 sur l'exercice 2015.

- De laisser le solde de l'excédent de fonctionnement soit 42 691.17 € en report à nouveau sur l'exercice 2015, article R 002.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide :

- d' approuver l'affectation de résultat ci-dessus.
-

V - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 : COMMUNE ET SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires 2015 :

- les investissements prévus : - suivi de l'étude du plan local d'urbanisme - réalisation du mur de clôture – aménagement scénique de la salle polyvalente -
- Service des eaux : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l' affermage du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle l'octroi de subventions auprès des associations.

Certaines associations ont envoyé un courrier de demande de subvention accompagné du bilan financier.
- L'association des parents d'élèves
- Le bouchon écrennois - La coopérative scolaire -
- L'école de musique de Nangis - Le Foyer rural

VI 2015-12- SDESM : REMPLACEMENT DES HORLOGES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du projet de remplacement de 2 horloges de type socio-astronomique dans les armoires d'éclairage public. Le principe de ce système permet la commande de l'éclairage par le calcul automatique des heures de coucher/lever du soleil sans détecteur de luminosité.

Le montant de cet équipement est estimé à 853 € une demande de subvention peut être sollicitée auprès du SDESM à hauteur de 50%. Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet.

Monsieur SAILLET demande la possibilité de revoir les créneaux horaires de l'éclairage public la nuit. Monsieur le Maire précise qu'une consultation auprès des administrés serait souhaitable quant au maintien ou pas de l'éclairage public la nuit. Monsieur BON rappelle

Monsieur NESTEL indique que le SDESM propose de modifier l'ensemble de l'éclairage public et d'installer des ampoules économiques. Le projet serait à étudier.

VII - ÉTUDE DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle l'étude réalisée relative au plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). Monsieur le Mair propose aux membres du conseil d'étudier les priorités afin de soumettre une nouvelle étude du PAVE et solliciter les subventions auprès de l'Etat. Le taux de subvention est de 30% cette année au titre de la dotation d'équipement de l'Etat. Monsieur SAILLET indique également la possibilité d'obtention de fonds européens. Monsieur SAILLET et Monsieur PRIEUX se proposent de participer aux réunions de la commission voirie afin d'actualiser ladite étude.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus :

2015-13 Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SDESM relatif à l'adhésion de la commune de Pommeuse. Après délibération, les membres du conseil décident, à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la commune de Pommeuse.

En ce qui concerne le mur de clôture, rue de l'Église, l'Entreprise REGO doit commencer les travaux fin avril. Monsieur PRIEUX demande de prendre un arrêté pour barrer la rue de l'Église lors de l'exécution des travaux.

2015-14 Monsieur NESTEL informe les membres du conseil de la demande de l'association Le Foyer Rural relative à la réservation de la salle polyvalente pour le 31/12/2015. Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24-06-2013 appliquant le tarif de 250 € à titre exceptionnel pour le 31/12/2013 et qu'il y a lieu de délibérer afin d'appliquer un tarif permanent.

Il est rappelé les conditions de location et de gratuité des associations.

La commune alloue à l'association le « Foyer rural » la gratuité de 4 réservations dans l'année. Les différentes associations bénéficient d'une location gratuite annuelle.

Après en avoir délibéré le conseil décide de fixer le tarif à 400 € pour toute demande de réservation au 31/12 de l'année.

Par pour : 10 voix

contre : 2 voix

abstention : 1

Nouvelle organisation des NAP

Considérant la demande de modification du planning et du bilan des nouvelles activités périscolaires, il est proposé à la rentrée de septembre 2015 les nouveaux créneaux horaires suivants : de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les maternelles ainsi que les élémentaires. Les enfants termineront donc la classe à 15h45. Durant ces 45 minutes, il est proposé de la garderie, trois intervenants seront présents, cela permettra donc de faire plusieurs groupes d'enfants afin de faciliter les divers ateliers qui seront proposés pendant l'année scolaire. De plus, des bénévoles pourront intervenir occasionnellement.

Le tarif de la garderie de 15H45 à 16H30 est fixé à 1 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet.

Le car du centre de loisirs prévu le mercredi est maintenu à la rentrée de septembre 2015.

Une lettre d'information sera distribuée aux parents concernés, et pour plus de renseignements, Madame DÉFOSSÉ se propose de répondre aux questions posées.

CANTINE

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement de la cantine et de la garderie comme suit : un calendrier mensuel de réservation sera remis aux parents. Tout repas réservé devra être payé.

Monsieur SAILLET rappelle que certains parents ont des astreintes professionnelles et ne pourront pas confirmer une réservation au mois.

Madame PRAVET rappelle le règlement de la cantine et de la garderie et demande qu'il soit respecté par les parents.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du règlement de la cantine et garderie.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Eric PIERRE de consulter les fournisseurs afin d'obtenir des devis pour la réparation du tracteur et de clore l'opération pour le 30 avril. Par la suite le tracteur sera vendu afin de compenser les frais de réparation de l'épareuse.

Monsieur NESTEL rappelle la mise en place d'un planning d'entretien du matériel technique, les agents devront vérifier l'état des équipements. Monsieur SAILLET indique qu'il relève au responsable de vérifier l'entretien du matériel technique et de mettre en place ledit planning en mairie.

TOUR DE TABLE

Monsieur BRUNELLI-BRONDEX informe les membres du conseil d'une demande d'un administré relative à la destruction des chenilles processionnaires.

Madame PRAVET a constaté la réalisation des travaux de réhabilitation du marquage au sol des parkings.

Mademoiselle OUERTATANI rappelle l'organisation de la chasse aux œufs qui se déroulera le 5 avril 2015.

Mademoiselle OUERTATANI propose de remplacer l'écriteau qui paraît habituellement en juin par des « écri-flash » qui paraîtraient tous les trois mois environ. La proposition sera étudiée.

Plus de question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

C. GEHIN

MAIRIE DE LES ECRENNES SEINE-ET-MARNE